47e Année - N° 3447. Le N° 0.25 c. PARAIT LE SAMEDI 30 Novembre 1935

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron 117. C.-C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite degré à gré.

Le Discours de M. Laval

Mercredi au micro M. Laval, président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, a fait une longue causerie dans laquelle il a rappelé au public les principaux actes de sa présidence depuis son avènement à la présidence du Conseil.

De ce long discours, que tous les journaux ont publié, nous détachons le passage suivant qui nous paraît être très intéressant puisqu'il s'agit de maintenir la paix entre toutes les puissances.

⁂

Protéger la Paix

Au quai d'Orsay, je n'ai eu et je n'aurai toujours qu'une pensée : protéger la paix de vos foyers. Ma tâche sera moins rude si mon pays reste fort, si ses finances sont saines, si son moral est élevé. La situation internationale nous commande, en effet, la prudence. Au cours de cette année, le plébiscite de la Sarre, le différent hungaro-yougoslave ont été réglés. J'ai vécu ces négociations délicates et j'ai senti que la paix restait encore incertaine.

Au moment où après Rome, après Londres, après Stresa, l'atmosphère paraissait se détendre, une nouvelle difficulté a surgi. Le différent italo-éthiopien a posé et pose encore de graves problèmes. La politique de la France depuis la guerre, vous le savez, repose sur la société des Nations. Nous restons attachés à notre devoir de solidarité internationale.

Nous avons assumé des obligations qui étaient la conséquence inéluctable du pacte qui reste l'un des principaux éléments de notre sécurité. Dans une collaboration constante avec la Grande-Bretagne, nous avons toujours eu le souci de localiser le conflit. Nous avons tout fait pour en empêcher l'extension. Dès le début nous nous sommes trouvés d'accord pour éviter toutes sanctions militaires ainsi que toutes mesures pouvant conduire au blocus naval. La fermeture du canal de Suez n'a jamais été envisagée. Mon rôle était difficile Je devais maintenir intacte notre collaboration amicale avec la Grande-Bretagne, marquer la fidélité de la France au pacte de la S. D. N. tout en savegardant les liens d'amitié avec l'Italie que j'avais moi-même scellés à Rome le 7 janvier dernier.

En agissant comme je l'ai fait, j'ai le sentiment d'avoir servi à la fois les intérêts de mon pays et de la paix. J'ai poursuivi résolument et ne cesserai de poursuivre avec patience et tenacité, la recherche d'un règlement amiable. Nul ne pourra me reprocher cet effort, car nul ne peut voir dans les sanctions le seul moyen d'arrêter la guerre. C'est bien sans doute ce qu'ont compris les gouvernements représentés à Genève, qui, sur la demande du premier ministre belge, ont encouragé la France et la Grande-Bretagne à chercher une base de négociation pour être soumise à la S. D. N. Sans perdre de temps, les experts travaillent avant même qu'une procédure ait été fixée.

Plus que jamais la collaboration de la France et de la Grande-Bretagne doit rester étroite et confiante. Avec la même compréhension mutuelle, nos deux pays doivent persévérer pour atteindre la paix qui est leur but commun. J'ai l'espoir que le moment venu on ne fera pas en vain appel à l'esprit de conciliation de M. Mussolini. Il faudra bien trouver — et le plus rapidement possible — une solution honorable et juste qui concilie les principes du Pacte et les intérêts de l'Italie. Ce sentiment est partagé, j'en suis sur, par tous ceux qui ont une responsabilité dans le monde. Je sais que le chef du gouvernement italien a la volonté de faire rendre à son pays sa part dans l'organisation de la paix en Europe. Nous pourrons reprendre l'œuvre qui avait été commencée à Stresa et qui était si riche d'espérance.

⁂

La rentrée des Chambres a eu lieu Jeudi. La question de confiance posée par M. Laval sur la discussion immédiate de la politique financière est votée par 345 voix contre 225.

Il est entendu que la Chambre abordera mardi la discussion du rapport Chauvin après le débat sur l'interpellation Rucart concernant l'activité des Ligues.

La Société Fraternelle des Bas-Alpins à Paris et Henri BRUN

grand Sisteronnais

Le mardi 7 février 1888, se réunissaient à Paris, dans un petit café de la Rive Gauche, une trentaine de Bas-Alpins, convoqués par MM. Audiffred, député ; Jean Caire, artiste peintre, et Jaume, rentier. Ils décidèrent de fonder une association de compatriotes, en établirent les statuts, qui furent de suite approuvés.

Voici la composition du premier bureau de la *Société Amicale des Bas-alpins,* aujourd'hui: *Société Fraternelle des Bas-Alpins.*

Président : M. Jauffred, négociant, vice-président : MM. Falques, receveur d'enregistrement ; Joly, doyen honoraire de la Faculté ; Trésorier: Jean Caire, artiste-peintre ; Secrétaires : MM. Vernet Jean, professeur ; Aubert Philippe, employé à l'hôtel de Ville.

Quatre vingt dix membres figurent à la première liste, parmi lesquels : M. Andrieux, député des B.-A., et Mme ; Audiffred, député de la Loire ; Proal, député des B.-A. ; Bouteille, sénateur des B.-A. ; Suquet, député des B.-A.; Suquet Paul, ingénieur ; Rouvier, député du Var ; Félicien Champsaur, homme de Lettres ; Soustre, sénateur des B.-A. ; Thélène Léonce, étudiant en droit ; de Selle, professeur à l'Ecole Centrale ; Proal, ingénieur civil, bibliothécaire à la même école; Honnorat, etc., etc., presque tous, peut être disparus. Que de vides en un demi-siècle.

On résolut de se réunir, chaque samedi, à 8 h. 1/2 du soir, à l'entresol du café de la Porte Montmartre, 1, boulevard Montmartre.

Dès le 3 mars 1888, assemblée générale, avec la présence d'une soixantaine de bons gavots. M. le doyen honoraire Joly prononce une allocution :

Il dit en autres excellents propos: « Nous avons voulu faire appel à tous les Bas-Alpins, sans distinction de classes, de fonctions ni d'opinions nous avons voulu les grouper dans une réunion fraternelle, affectueuse, gaie, sans parti pris et préservée par avance contre tout péril de division.

« Les Basses-Alpes sont plus vastes que leur population ne semble l'indiquer et les communications n'y sont jusqu'à présent guère faciles. Beaucoup de Bas-Alpins émigrent au loin, beaucoup passent dans les grandes villes, et notamment à Paris, une bonne partie de leur existence. Autant de raisons, messieurs, pour chercher à nous réunir ici, pour y former un centre qui attire et où l'on soit sûr de retrouver quelque chose du pays et du foyer.

« Nous ne voulons, encore une fois qu'apprendre à nous reconnaitre, renouveler d'anciennes amitiés, en établir de nouvelles, nous rendre mutuellement toutes les fois qu'il nous sera possible et, en tout cas passer en commun d'agréables heures ».

Ces heures appelaient pour leur début des agapes qui eurent lieu, huit jours après ; le deuxième diner, se fixa, le samedi 26 mai, à 7 h. du soir, chez Escoffier, 45 Rue de Valois au Palais-Royal, au prix — c'était le bon temps — de 5 frs. tout compris. On savoura menu succulent, on entendit des chansons en dialecte de Gavotie, on polka gentiment.

Malgré l'expressif pléonasme du doyen : « pour préserver par avance tout péril », la petite association vivota ; les quelque mille et plus des Bas-Alpins de la capitale ne s'enrolèrent pas, au gré des généreux fondateurs. Peu de présents aux soirées mensuelles, les mêmes à l'annuel banquet.

Mais en 1896, réveil, grâce à un actif secrétaire qui, pendant 40 ans, ne cessera d'être l'âme ardente, à l'action bienfaisante du groupement. Nous avons nommé, le sisteronnais Henri Brun. En mars 1896, des statuts modifiés sont approuvés par M. Lépine, préfet de police. Le siège social de la nouvelle : *Société Amicale des Bas-Alpins,* nouvelle en sa revivifaction, est, rue de Turin 33. Jean Caire, qui toujours montra tant de dévouement à la terre natale et à la région de Barcelonnette en particulier, est président, quand, à l'assemblée générale du 12 décembre 1896, au Café des Variétés, 9 boulevard Montmartre, sur la proposition de M. Honnorat, et devant 150 membres présents — (le secrétaire: Henri Brun s'était remué) on revisa l'article 10 des statuts.

Et voici Henri Brun, à la présidence par acclamation, il la gardera sans repit, jusqu'en 1935, pour la passer dans l'obligation et le regret de quitter Paris, à M. Pierre De Courtois, sénateur.

C'est en mars 1899, que le préfet de Police, Charles Blanc, enfant des Hautes-Alpes, approuve et signe, la délibération de l'asssemblée générale, substituant le mot: *fraternelle,* à celui d'*amicale.*

Désormais, la société s'identifiera dans l'inlassable activité, la bonté, le dévouement de Henri Brun : presque un demi siècle d'agissante foi pour ses alpes, de bienfaits à ses compatriotes, une œuvre grande de mérites et de résultats. Nous essaierons de rendre hommage à cet admirable bas-alpin, et tant pis si l'ermite de Saint-Jean-Villecroze, nous en grondera, de par sa modestie. Mais nous lui devons tant de mercis au nom de tous.

(*à suivre*)

Emile ROUX-PARASSAC.

UN BON LIVRE

Pour nos Alpes

Nous n'avons pas à présenter Emile Roux-Parassac, l'homme et l'œuvre, également populaires et si justement estimés de tous, s'identifient avec notre pays.

Nul mieux que notre compatriote ne connaît gens, lieux, histoire et folk-lore de nos Alpes ; nul les aime avec tant de passion et ne les sert de foi plus agissante. On a dit de lui qu'il personnifie nos montagnes et en est la vivante expression.

Nous lui avons demandé de réunir quelques uns de ses Contes et Légendes, intéressant chacune des vallées du Gapençais, de l'Embrunais, du Briançonnais et du Sisteronnais.

Ces récits captivent et instruisent glorifiant notre merveilleux empire de cimes ,de soleil et d'azur, nous enseignant ses privilèges et la fierté de lui appartenir.

Ce sera donc le livre de tout bon Alpin, c'est-a-dire de tous les Alpins.

Il n'est plus agréable étrenne à s'offir et à offrir. Il faut donc souscrire au plus tôt et à plusieurs exemplaires, pour une digne propagande pour nos Alpes.

Les Editeurs.

Sisteron-Journal recevra les souscriptions — au prix de faveur de 12 francs, qui sera porté à 15 francs en Librairie. — Plusieurs de ces Contes et Légendes sont situés à Sisteron.

HYMÉNÉE

« Il y a en France 3 millions de femmes célibataires ».

Chœur des femmes célibataires

Ayez pitié, mes bons Messieurs !
Que vous soyez jeunes ou vieux,
Vers vous volent nos espérances.
Devenez pour nous l'âme sœur.
Nous voulons, près d'un épouseur
Jouir aussi... de l'existence.
Qu'ils sachent les célibataires,
Qui nous laissent tomber à terre,
Que sans soutien (tels des fétus),
Tristes peuvent être nos chutes
Et nous conduire à des culbutes
Hors du sentier de la vertu.
Messieurs, prenez-nous dans vos bras
Epousez-nous et très aimables,
Nous vous permettrons d'innombrables]
Coups de canif dans le contrat.

Un Célibataire

Je regrette, Mesdemoiselles,
Mais la mariée est trop belle !
Si vos serments sont enjôleurs
Vous ne sauriez pourtant permettre
A votre aimé Seigneur et Matîre
Le moindre baiser par ailleurs.
Et, lors, si je me laissais prendre
(Dame ! l'occasion l'herbe tendre)
Aux charmes de quelque béguin
Je crois que, faute de taloches,
Vous m'adresseriez des reproches
Et... quelques balles de browning.
Donc je préfère voltiger,
A mon désir ouvrir mon aile,
Sans risquer l'épouse cruelle
Qui mettrait me trouvant léger,
Un peu de plomb... dans ma cervelle.
. . . . . .
Toutefois, vous pouvez toujours,
Afin que votre ardent amour
Matrimonial s'assouvisse —
(Ça alors se serait du vice) —
A M. Laval demander
Un décret-loi qui, sans tarder,
Me ferait marcher au supplice.

GERARD.

La Naïade de l'Auzon

L'eau de l'Auzon monte sans cesse.
Elle monte, l'eau de l'Auzon.
Zette la petite princesse
Est sur le point d'aller voir Zon.

Mais le flot monte, jaune et triste,
Entre les berges qu'il atteint,
Et se déversant, terroriste,
Il envahit tout, clandestin.

Il tient le quartier de la gare.
Vers l'église il se glisse aussi.
Le clairon sonne... Gare ! gare !
Et Zon pour Zette a du souci,

Car Zette, près de cette église,
Tient boutique de bibelots,
Et Zon qui se démoralise
Craint pour Zette les sombres flots.

Mais Zette est calme, elle murmure :
« Si la folle inondation
Dans le magasin qui m'emmure
Pénètre avec effraction,

Je connais un moyen pratique
Pour ne pas me noyer vraiment,
Et j'ai le double objet nautique
Qui pare à tout évènement ».

Et l'eau de l'Auzon, emballée,
Lèche les murs, les escaliers,
Elle emplit la rue et l'allée,
Elle recouvre les paliers.

Et Zette alors, devant le pire,
En deux gestes graves et beaux
De mousmé du Célestin Empire
Chausse deux splendides sabots.

Le liquide gris la soulève,
Cette naïade dernier cri...
Zette roucoule : « C'est le rêve !
Les Pontonniers ont un conscrit ! »

Et dans ses deux sabots pour barque,
Et droite sur l'eau de l'Auzon,
En ramant d'un bâton qui s'arque,
Zette en un clin d'œil va chez Zon.

Georges GEMINARD.

DANS LE TEMPLE DE LA JUSTICE

Ainsi que nous l'avions annoncé, nous avons été cité, samedi dernier, devant le Juge de Paix du canton, par M. Bernard, droguiste, à qui la publication dans nos colonnes d'une réclame pharmaceutique avait fait perdre le contrôle de son système nerveux.

L'audience s'est déroulée, à notre vif regret, devant des banquettes vides, et s'est terminée, sans incident digne d'être noté, par la condamnation aux dépens du téméraire qui nous avait cherché querelle.

Si nous étions enclins à la rancune, nous aurions pu, à notre tour, prendre l'offensive, et sous prétexte d'abus de citation, demander au plaignant et à ses conseillers, une réparation pécuniaire pour le trouble apporté, un jour de marché, à l'exercice de notre profession.

Mais, nous avons pensé que la sentance du Juge était une sanction suffisante de notre bon droit, et, qu'il n'y avait rien de mieux à faire, en l'occurence, que de laisser l'infortuné demandeur réfléchir, à son aise, aux inconvénients de l'humeur processive.

C'est pourquoi, convaincu d'avoir choisi le parti de la sagesse, il nous plait de clore l'historique de notre différend, par un gros point final que nous dessinons avec toute l'application dont est capable notre plume pacifique.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

FOIRE. — Nous rappelons que c'est après demain lundi qu'à lieu à Sisteron la foire de Ste-Catherine.

Arbre de Noël de l'Ecole Maternelle. — Un arbre de Noël sera offert cette année encore aux tout-petits de l'Ecole Maternelle. Pour permettre l'achat de jouets et de friandises une souscription est ouverte à l'école. Les maitresses remercient d'avance les personnes généreuses et amies de l'enfance qui voudront bien, comme l'année dernière répondre à leur appel.

1ère liste de souscription :

Mmes Noiray, directrice honoraire, 10 frs. ; Daumas, directrice de l'Ecole maternelle, 10 frs. ; Bardonnenche, 10 frs.

Au Patronage. — Les jeunes filles et petites filles du Patronage Ste-Germaine donneront leurs séances récréatives samedi 30 novembre en soirée à 8 h. 45 et dimanche 1er décembre en matinée à 3 h. dans le local de la rue de la Mission.

Les places pourront être retenues à partir de vendredi, chez Mademoiselle Colomb.

Le Bal des « Saigneurs » — Depuis que nous sommes en république Sisteron a perdu ses privilèges qu'elle détenait de la monarchie, elle a quand même gardé ses « saigneurs » qui comme ceux des temps passés portent l'épée au coté, c'est ce signe qui nous reste de la féodalité qui nous fait dire : *A tout* saigneur, *tout honneur.*

Les « Saigneurs » d'aujourd'hui, ceux qui nous occupent n'ont rien de barbare, c'est une paisible corporation de garçons bouchers qui n'ont en vue que l'amusement et faire amuser leur semblable. C'est dans cette intention qu'ils ont décidé de donner un grand bal, le dimanche 8 décembre, aux Variétés. Par le présent avis la corporation invite la jeunesse sisteronnaise à aller se trémousser ce dimanche aux sons d'un orchestre ronflant.

Les bals sont les distractions de l'hiver ,c'est dans ce milieu que l'on s'amuse — Ils ont été créés pour celà — Il faut donc en profiter.

ACHETEZ VOUS DU DRAP
CHEZ LE FRUITIER ?
DU FRUIT CHEZ LE DRAPIER ?
—o— NON —o—
Vous achetez du drap chez le drapier et du fruit chez le fruitier.
C'EST POURQUOI :
Vous acheterez vos accessoires en pharmacie chez
VOTRE PHARMACIEN

Croix Rouge Française. — *Héliothérapie.* — Les rayons ultra violets quoique à la disposition de tous ne sont applicables que sur ordonnance des médecins et sous leur contrôle.

Collège. — M. Serrado, licencié de physique, a été nommé répétiteur au Collège de Sisteron, en remplacement de M. Lacamp, nommé professeur à Avranches.

M. Ladret, venant de Nice, licencié d'histoire, est nommé répétiteur au Collège de Sisteron.

Nos souhaits de bienvenue.

Déclaration des Armes à Feu — Conformément aux termes du décret loi du 23 octobre 1935, les détenteurs d'armes, les commerçants et les fabricants d'armes, doivent souscrire dans le plus bref délai à la Mairie une déclaration de détention, de commerce ou de fabrication d'armes. Des modèles de déclaration sont mis à la disposition des intéressés au secrétariat de la mairie.

Pharmacie de garde. — Demain dimanche, pharmacie Charpenel, place de l'Horloge.

L'Affaire Stavisky. — Les débats de l'affaire Stavisky qui se déroulent actuellement devant les tribunaux parisiens mettent en relief la personnalité de M. Barnaud, président des Assises.

Marianne nous apprend que le président Barnaud appartint à notre Tribunal. En effet le président Barnaud n'est pas un inconnu pour nous comme pour les Sisteronnais qui entretenaient relations avec notre Palais de Justice. Au temps ou Sisteron était sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance M. Barnaud remplissait les fonctions de juge d'instruction, son physique s'ornait alors d'une belle moustache et d'une volumineuse barbe brune qui en imposait déjà.

Aujourd'hui le président Barnaud s'est « américanisé », il s'est fait couper moustache et barbe et a remplacé le tout par de superbes lunettes qui lui permettent sans doute de mieux voir dans les débats.

La valeur juridique du président des assises parisiennes met en évidence la valeur professionnelle des magistrats qui siégaient à notre tribunal dont quelques uns ayant conservé des attaches sisteronnaises ont fait leur chemin comme M. Léris, qui fut aussi juge d'instruction à Sisteron, qui, après avoir fait vaillamment son devoir pendant la guerre est aujourd'hui président de chambre à la Cour de Rabat, comme M. Caire, notre ancien président, qui est aujourd'hui conseiller à la Cour d'Appel d'Aix, et tant d'autres magistrats dont nous nous rappelons les noms mais qui ont disparu de l'horizon sisteronnais sans espoir de retour.

Nous sommes heureux de rappeler ces vieux souvenirs aux Sisteronnais qui comme nous frisent la soixantaine alors que parler du Sisteron d'avant guerre c'est revivre une époque moins agitée que celle de maintenant.

Emprunt Communal. — En prévision de réparations importantes à effectuer à l'abattoir communal et de travaux communaux de viabilité, un emprunt à contracter auprès des particuliers a été envisagé par la Municipalité.

Les personnes domiciliées à Sisteron, ou dans les environs, qui auraient l'intention de préter à la commune sont invités à vouloir bien se présenter au secrétariat de la Mairie ou indiquer par lettre à M. le Maire, le montant des disponibilités dont elles pourraient éventuellement disposer.

Election d'un membre soumis à la désignation des instituteurs publics. — Recensement général des votes émis le 19 novembre 1935. —

Nombre d'électeurs inscrits :	148
Nombre de votants	113
Bulletins nuls	5
Suffrages exprimés	108
Majorité absolue	35

Ont obtenu :

M. Fabre André, instituteur à Noyers, 107 voix (élu). — M. Bœuf Justin, instituteur à Puimoisson, 1.

Chiffre d'Affaires. — La perception du chiffre d'Affaires aura lieu Mercredi 4 Décembre dans les conditions habituelles.

Jeunesses Socialistes de Sisteron — Au cours de la réunion qu'ils ont tenu, dimanche dernier, les membres de ce groupement, ont décidé de louer un local à usage de salle de réunion et de salle de jeux. En vue de cette location une commission a été désignée. Il a été décidé de donner un grand bal le 24 décembre, veille de la Noël. D'ores et déjà, nous pouvons assurer la jeunesse qu'elle s'amusera, car la participation du fameux « Mélodia-Jazz Ailhaud est déjà acquise.

Boulangerie

M. TOURNIAIRE a l'honneur d'informer la population de Sisteron et de ses environs qu'à partir d'Aujourd'hui SAMEDI l'ancienne Boulangerie SIARD, N° 38, Rue Droite, est de nouveau ouverte au public qui y recevra le meilleur accueil.

M. TOURNIAIRE fera tout son possible pour satisfaire sa clientèle.

L'ALMANACH VERMOT EST PARU

en vente à la Librairie LIEUTIER

Crédit à l'Épargne

Mme TRUPHEME Julia, agent du Crédit à L'Epargne, 15, rue de Provence à LARAGNE, informe les souscripteurs de Sisteron qu'elle se tient à leur disposition et qu'elle fera les encaissements mensuels à domicile. Ils peuvent dès aujourd'hui se renseigner à l'adresse ci-dessus.

Concours d'Apprentissage. — Un Concours d'apprentis aura lieu à Digne, pendant la deuxième quinzaine de Décembre 1935.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

1°) — Etre de nationalité française et agé de moins de 20 ans ;

2°) — Avoir au moins dix-huit mois d'apprentissage dans un métier d'artisanat rural : charron, forgeron, menuisier, charpentier, mécanicien, serrurier, plombier, zingueur, électricien, maréchal-ferrant, chaudronnier, tôlier, maçon, tailleur de pierres, peintre, tec..

°) — Etre domicilié dans une commune rurale du département des Basses-Alpes.

Les demandes d'inscription à ce concours devront parvenir à la préfecture des Basses-Alpes (Office départemental de la main-d'œuvre et d'Orientation professionnelle) avant le 15 décembre 1935, accompagnées des pièces suivantes :

1°) — Du bulletin de naissance du candidat ;

2°) — D'un certificat de l'employeur indiquant la date d'entrée en apprentissage ou copie du contrat d'apprentissage (signature légalisée par le maire).

Avec l'accusé de réception de leur demande d'inscription, les candidats à ce concours recevront tous renseignements utiles sur le programme, le lieu des épreuves ainsi que l'horaire suivant lequel ces épreuves auront lieu.

Lectures pour tous

Si vous voulez oublier tous vos soucis, si vous voulez passer quelques heures joyeuses, lisez le numéro de Noël des *Lectures pour Tous.* Vous y trouverez un roman qu'il faudra avoir lu : « L'Ile des Bossus », une extraordinaire fantaisie en pleine actualité... Et, en outre, dix mille lignes de bonne gaîté, des nouvelles, des dessins, du théâtre, des articles gais... Dix auteurs gais, des noms ! Un record...

Ce que chaque locataire, sous-locataire, propriétaire et agriculteur doit savoir. — Réduction du prix des loyers commerciaux, locatifs et agricoles.

Voilà une brochure qui vient à son heure, car, jusqu'à ce jour, les locataires n'avaient aucune documentation pratique pour connaitre leurs droits et devoirs. Cet intéressant ouvrage contient et traite à fond la question locative et permet à chacun de se défendre sans intermédiaire dans ses droits et spécialement dans l'application de la loi sur la réduction du prix des loyers. Chacun donc doit le posséder. Adressez 4 frs. 75 en timbres-poste aux Editions Utiles, avenue Jules Ferry, Annemasse (Haute-Savoie) et vous recevrez franco, par retour, cet ouvrage.

GROS GAINS à Représ. Retraités, Dames pour vente à particuliers tout. marchandises, ameubl. ménage, Vêtements, linge, T. S. F. etc.. cond. int. Ecr. Frady, serv. E. D., 7 r. Marbeuf PARIS.

Les Almanacks VERMOT, HACHETTE, de LISETTE, de PIERROT, de RUSTICA et du PETIT ECHO DE LA MOE sont en vente à la Librairie LIEUTIER — Sisteron.

Etat-Civil

du 22 au 29 Novembre

PUBLICATION DE MARIAGES

Paul Maurice Emile Auzet, plombier, demeurant et domicilié à Pertuis (Vaucluse) et Claire Valentine Revest, sans profession, demeurant et domiciliée à Sisteron.

MARIAGES

Paul Fernand Augustin Martel maçon à Sisteron et Emma Antoinette Eysseric, sans profession, demeurant et domiciliée à Sisteron.

NAISSANCES

DÉCÉS

Néant. —

Pour vos
CARTES DE VISITE
adressez-vous à l'Imprimerie-Librairie LIEUTIER, rue droite, Sisteron.

MACHINES A ECRIRE
UNDERWOOD
agent des Hautes et Basses-Alpes
ATTANASIO
45, Rue Carnot — GAP (H.-A.)
Réparations — Locations
Machines à Calculer
— Meubles de Bureau, bois et métal
Pour renseignements s'adresser à la Librairie P. LIEUTIER.

A VENDRE
MAISON

d'habitation avec vastes remises et terrain attenant, sis à Sisteron, route des Combes, appartenant aux consorts LATIL.

S'adresser à Me BUES, notaire à Sisteron.

CABINET DENTAIRE
A. SILVY
CHIRURGIEN-DENTISTE
13, Rue de Provence — SISTERON
Cabinet ouvert tous les jours

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON

VENTE
de Fonds de Commerce

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu par Me Guillaume BUES, notaire à SISTERON, le cinq novembre mil neuf cent trente cinq, enregistré le huit de ce mois, folio 38, numéro 330 ; Monsieur Philidor PELESTOR, greffier du Tribunal Civil de DIGNE, Liquidateur de l'union des créanciers de Monsieur Gustave TARRIUS, ayant agi en vertu d'un ordonnance de Monsieur le Juge-Commissaire, a vendu à Monsieur Payan Auguste TOURNIAIRE, boulanger à PUIMICHEL, le fonds de commerce de

Boulangerie - Patisserie

exploité jadis à SISTERON, rue Droite, numero 38, par le dit Monsieur TARRIUS.

Les oppositions s'il y a lieu sont reçues jusqu'au dixième jour après la présente publication en l'étude de Me Guillaume BUES, Notaire.

Bulletin Officiel du vingt trois novembre mil neuf cent trente cinq.

Pour deuxième insertion :
BUES, Notaire.

Etude de Me Charles TARTANSON
Avoué Plaidant
près le Tribunal Civil de DIGNE
successeur de son Père
4, Boulevard Victor-Hugo — DIGNE

EXTRAIT
d'un Jugement Correctionnel

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Correctionnel de DIGNE, le vingt huit mars mil neuf cent trente cinq, il a été extrait ce qui suit :

En la cause du Ministère Public près ce Tribunal poursuivant en délit de fabrication et mise en vente de similaire d'absinthe...

Et en la cause du SYNDICAT CENTRAL DES FABRICANTS D'ANIS, dont le siège social est à PARIS, 103, Boulevard Haussmann, poursuites et diligences du Président de son Conseil d'Administration, partie civile ayant Me TARTANSON pour avoué

Contre COURBONS Gabriel Victor, cafetier demeurant à VALERNES

Attendu qu'il est résulté d'un procès verbal du dix neuf janvier mil neuf cent trente cinq, et des débats la preuve que le prevenu a, à VALERNES, le dix huit janvier mil neuf cent trente cinq, en tous cas depuis un temps non prescrit, fabriqué et mis en vente un similaire d'absinthe ;

Attendu que ces faits ainsi établis constituent le délit prévu et réprimé par l'article 1er de la loi du seize mars mil neuf cent quinze, modifié par celle du dix sept juillet mil neuf cent vingt deux et par l'article 147 bis du décret de codification du vingt un décembre mil neuf cent vingt six

Attendu que l'intervention du SYNDICAT CENTRAL DES FABRICANTS D'ANIS est régulière en la forme et qu'il y a lieu de la déclarer recevable ;

Attendu que les agissements délictueux du prévenu ont évidemment causé à la collectivité des fabricants d'Anis un préjudice moral en déconsidérant les produits anisés et un préjudice matériel en jetant sur le marché des consommations au détriment des produits sains et légaux des similaires d'absinthe interdits par la loi

...Par ces motifs, le Tribunal Correctionnel de DIGNE après en avoir délibéré conformément à la loi déclare COURBONS Gabriel atteint et convaincu du délit qui lui est reproché et en repression le condamne à une amende de 50 francs, reçoit le SYNDICAT CENTRAL DES FABRICANTS D'ANIS en son intervention, et sur ses conclusions condamne COURBONS à lui payer à titre de dommages intérêts la somme de deux cents francs, autorise le SYNDICAT à faire insérer le présent jugement dans le *Sisteron-Journal*, et ce aux frais du condamné, sans que cette insertion dépasse la somme de 200 francs ; le condamne enfin en tous les dépens, et fixe au minimum de la loi la durée de la contrainte par corps.

Pour Extrait :
Ch. TARTANSON,
Avoué.

CASINO-CINEMA
AUJOURD'HUI, en soirée
DEMAIN, matinée et soirée
ACTUALITES PARAMOUNT
LES PECHEURS D'OISEAUX
Documentaire
LA MOULE, comédie comique avec Pauley
L'œuvre célèbre d'Henry Kistemaeckers
La Flambée
avec Constant Rémy — Suzanne Rissler — Grétillat et Henri Rollan
La semaine prochaine :
TROIS DE LA MARINE —

VARIETES-CINEMA
AUJOURD'HUI, en soirée
DEMAIN, matinée et soirée
ACTUALITES
— UNE COMEDIE —
L'irrésistible artiste bien connu
— Tramel — dans
Plein aux As
du rire... de la graîté... du charme...

© VILLE DE SISTERON

Automobilistes ! Propriétaires de Camions !

Equipez vos véhicules avec les nouveaux Pneus Tourisme et Poids-Lourds

BERGOUGNAN

Licence Américaine

SECURITE ! ECONOMIE !

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

LARAGNE 5 décembre, Grand Hôtel Moderne

DIGNE, Samedi 7 décembre, Hôtel Boyer-Mistre.

SISTERON, lundi 9 décembre, de 9 à 2 h. Modern hôtel des Acacias.

— CHUTES MATRICES et tous Organes, Varices, Orthopédie — GLASER, 44 Bd Sébastopol, PARIS

TERRAIN A BATIR

A VENDRE

Quartier des Plantiers. ESMIEU, Notaire.

Grande Liquidation

— de Chaussures en tous genres —

Magasin BEC

Rue Droite et Rue Paul Arène

—o— SISTERON —o—

SOURDS

Par l'emploi des appareils de cure du Docteur VIDAL, CENTRE de LACANAU-OCEAN (Gironde), vous obtiendrez rapidement une audition parfaite et durable, une disparition totale des : **Bruits, Bourdonnements, Vertiges, Maux de tête**, etc. (Demander nos attestations contrôlables par région.) Méd. Or aux Expositions Cl. 16 Méd. Ch.

Un applicateur réputé recevra gratuitement de 9 h. à 16 h. à :

EMBRUN, jeudi 5 déc. h. Moderne, jusque midi.
MANOSQUE vend. 6 déc. h. Pascal
DIGNE sam. 7 déc. h. Boyer-Mistre
GAP Dim. 8 déc. h. des Négociants
SISTERON lundi 9 déc. h. Acacias jusque midi.

MM. les médecins sont imm. reçus

PRÉCIEUX...!

Venez vous en rendre compte chez :
C. FIASTRE et M. SCALA
Distributeurs Officiels « PHILIPS »
Philips Station Service
6, Rue de Provence — SISTERON
Téléphone 3 et 101

Bien des vêtements que l'on met de côté parce que l'on les considère comme hors d'usage, alors qu'ils ne sont que sales, pourraient servir encore longtemps s'ils étaient lavés avec la

CENDRE-LESSIVE SAINT-MARC

10 grs. environ par litre d'eau. Rincez sans tordre. N'oubliez pas ce conseil à l'occasion.

CREDIT LYONNAIS

Capital et Réserves 1 milliard 200 millions
1475 Sièges en France et à l'Etranger

Agence de DIGNE, 28, Bd Gassendi
Téléphone N° 37

Bureaux rattachés :
- **SISTERON**, télép. 113, ouvert le mercredi samedi et jours de foire.
- **Aux MEES**, ouvert le Jeudi.
- **BARREME — CASTELLANE — SEYNE**

Toutes opérations debanque et de titres. Location de compartiment de coffre-forts

---

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

Ancienne Maison L. Roubaud

Weber VIGNET

successeur

Rue de Provence - SISTERON

Travail soigné — — — — Livraison rapide
— — — Prix modérés — — —

ORFEVRERIE — OPTIQUE

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON

Jours de Marchés et Foires

Toutes opérations de Banque et de Bourse
— Avances aux Eleveurs —

R. C. SEINE 64.462

---

en vente à la Librairie LIEUTIER.

MAISON à vendre

rue Saunerie. ESMIEU, Notaire.

Aux Enrhumés

Lorsque la toux ne cède pas aux soins habituels, devient opiniâtre, spasmodique et s'accompagne d'expectoration abondante (suites de bronchites ou d'influenza, catarrhe, asthme), il faut employer la poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Le soulagement est instantané et la guérison survient progressivement.

Une boîte est expédiée contre mandat de 5 frs 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1 Boulevard Henri IV, à Paris.

BANQUE des ALPES

Ancienne Banque Chabrand & Caillat
Capital : 6 Millions entièrement versés

Siège Social à GAP : 12, Rue Carnot
TÉLÉPHONE : 0.15 ET 1.97

AGENCES
SISTERON
BRIANÇON
EMBRUN
LARAGNE
SEYNE-LES-ALPES
SAINT-BONNET
VEYNES

Toutes opérations de BANQUE et de TITRES
CHANGE
LOCATION de COFFRES-FORTS au siège et dans les Agences

Si vous souffrez d'une AFFECTION quelconque DE L'ESTOMAC, DU FOIE — DE L'INTESTIN —

Faites annuellement une cure avec

l'Elixir C. KOI

(à base de plantes alpestres)

qui est un
RÉGÉNÉRATEUR
et un ***RÉGULATEUR***
des Fonctions Digestives

Il est anti nerveux et parfait dépuratif

C'est un remède qui mérite d'être connu et qui fait merveille

PRÉPARÉ PAR
M. Charpenel, pharmacien, Sisteron
TOUTES PHARMACIES

© VILLE DE SISTERON

Toutes les grandes marques de Poste de T.S.F.

Radio-Phonos, Tourne-Disques, Lampes, Têtes de Pick-Up adaptables sur tout phono

CH. FERAUD - 64, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)

Réparation d'appareils de toutes marques — — —

Un cadeau utile sera offert a tout acheteur d'un poste ou d'une bicyclette

Les derniers modèles, fabrication MALONY équipés avec les tubes les plus récents, garantis un an

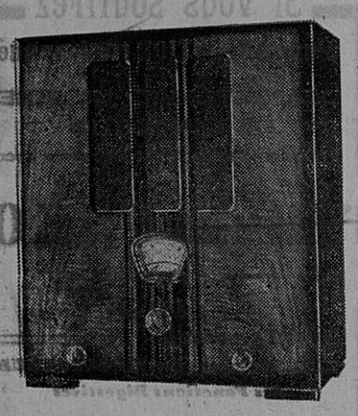

« Le bon six lampes » Anti-Fading musicalité et sélectivité incomparables
Ebénisterie en ronce de Noyers

1250 frs

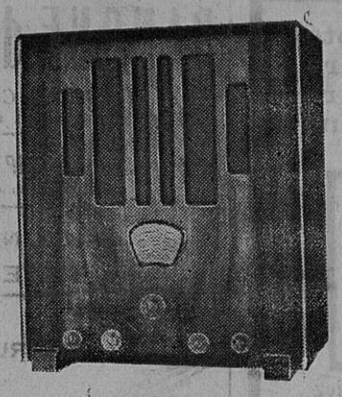

Modèle luxe avec un réglage de Tonalité et un réglage de sensibilité facilitant la réception dans des endroits troublés

1450 frs

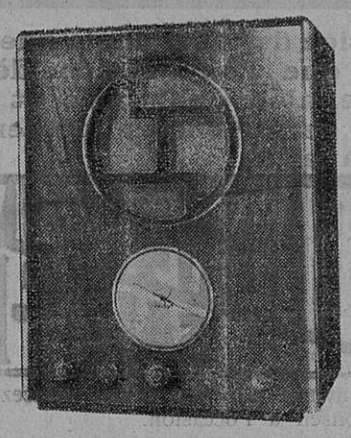

un toutes ondes, repérage instantané des stations par nouveau cadran négatif, trois gammes de longueurs d'ondes

1575 frs

superhétérodyne de grande classe permettant la réception des ondes de 20 à 2000 mètres, réglages suprimant tous les bruits parasites entre les stations — — — Accord visuel.

1875 frs

UN RADIO MALONY C'EST LE BONHEUR AU LOGIS

L'Union de l'expérience et du progrès

1897 RENAULT 1935

l'Automobile de France

Marque qui s'impose
Production des plus puissantes Usines d'Europe
La meilleure qualité aux meilleurs prix

Renseignez-vous au

Garage BUES

Concessionnaire Régional des Automobiles RENAULT

Vente, achat, échange, entretien, réparations

STATION SERVICE moderne, avec Pont Hydraulique
ATELIER DE REPARATIONS
le mieux outillé de la Région
(Abonnements, Tarification des prix)

Magasin de pièces de rechange

(Accessoires et Fournitures)

Place de l'Eglise, SISTERON — Téléph. 18

DES SOLUTIONS EPROUVEES SUR TOUTE LA GAMME

LA CELTAQUATRE - 1 Litre 500 - 4 Cyl.
La moins chère des conduites intérieures
LA MONAQUATRE - 1 Litre 500 - 4 Cyl.
La voiture d'affaires et d'agrément
LA PRIMAQUATRE - 2 Litres 100 - 4 Cyl.
La plus brillante des 4 cylindres
LA VIVAQUATRE - 2 Litres 100 - 4 Cyl.
La 4 cylindres familiale et économique
LA VIVASPORT - 3 Litres 600 - 6 Cyl.
La célèbre voiture ardente et vive
LA VIVASTELLA - 3 Litres 600 - 6 Cyl.
La 6 cylindres familiale au très grand confort
LA NERVASPORT - 4 Litres 800 - 8 Cyl.
La voiture très rapide et très confortable
LA NERVASTELLA - 4 Litres 800 - 8 Cyl.
La luxueuse voiture de grand tourisme
LA REINASPORT - 7 Litres 100 - 8 Cyl.
La plus magnifique voiture de l'époque
LA VIVASTELLA Gᴰ SPORT - 3 lit. 600 - 6 cyl.
La 6 cylindres super-aérodynamique
LA NERVASTELLA Gᴰ SPORT - 4 lit. 800 - 8 c.
La 8 cylindres super-aérodynamique

VENTE A CRÉDIT avec le concours de la D.I.A.C., 47 bis, Avenue Hoche, à PARIS
Renseignements et essais gratuits à nos Usines à BILLANCOURT (Seine) et chez TOUS NOS AGENTS

L'Imprimeur-Gérant : M.-P. LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON